

Orientation 31 Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

Orientation 31 Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures de cohabitation

« Contribuer à l'élaboration et à la mise en place d'un plan national d'actions visant à limiter les interactions entre vautour fauve et pastoralisme »

page 133

Référence ID de l'article : #1438

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-19 11:36